



## différent avec une assurance

Par **Anna**, le **23/02/2010** à **22:48**

Bonjour,

j' ai souscrit une assurance auto auprès de la MAAF en Juillet 2008 pour une Polo que je venais d'acheter, étant en milieu d'année, la personne qui m'a reçu m'a demandé de régler la totalité de l'assurance de Juillet à Décembre, et qu'à partir de janvier je pouvais mensualiser les échéances.

Or, début 2009, je reçois mon échéance sur l'année à régler en une seule fois, je les appelle donc en leur expliquant qu'étant donné mes revenus je ne peux régler cette somme en une fois et leur réitère mon souhait de mensualiser les échéances.

Je me débrouille pour leur payer 3 mois d'un coup en attendant de trouver une solution ensemble, mais au mois d'Avril ils ont suspendu mon assurance sans me prévenir par courrier ou autre, et de mon côté je me suis séparée de cette voiture, je leur en fait part en envoyant une photocopie du papier de vente.

A ce jour ils ont fait intervenir une société externe, en me réclamant la totalité de l'année, alors que je leur ai déjà payé les mois assurés ou la voiture était en ma possession.

Ont ils le droit de me réclamer le reste de l'année alors que la voiture était vendue?

Merci d'avance.